



Je ne peux pas porter plainte

Par **chriskander**, le **20/03/2013 à 10:50**

Bonjour
J'ai un gros souci. Je suis propriétaire d'une camionnette qui se trouve à Nice. La clef est avec un ami, et il ne veut plus me la rendre. J'ai accepté de lui vendre le véhicule, j'ai envoyé les certificats de cession remplis et signés (je ne peux pas me déplacer) mais il ne veut pas me renvoyer les documents.
Si je déclare le camion volé il va montrer ces certificats ... Il ne répond plus au tel, je n'ai pas de double de clefs et il a déménagé ! Que dois-je faire pour déclarer le véhicule à son nom sans son accord ? Même sans avoir d'argent en retour, est-ce possible ? Car je sais qu'il prend des PV (et 4 points en moins en quelques mois !) et que ces derniers viennent chez moi ! je veux juste ne pas avoir de problèmes, et surtout ne plus en entendre parler de cette camionnette !
Que puis-je faire pour me protéger ?
Cordialement

Par **coucouvous**, le **20/03/2013 à 19:38**

bonsoir,
en cas de PV, vous justifiez par tous moyens en votre possession, que vous étiez à tel endroit et que vous ne pouviez être à Nice et alentours
ensuite, rendez-vous auprès du commissariat pour expliquer votre problème
bonne soirée